

Comité syndical du 12 décembre 2024

[DL 2024_12/02](#)

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LE SYNDICAT VALORIZON ET LA SOCIÉTÉ VALOREGEN

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **5 décembre 2024**, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le **jeudi 12 décembre 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET et PRELLON, MM. BIASOTTO, BORDERIE, BORDENEUVE, BOUSQUIER, BRUYERE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LERDU, LORENZELLI, PIN, ROSIER, VERDELET (22)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PICCOLI par M. ROSIER, M. PONTTHOREAU par M. COLLADO, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, Mme TONIN par M. BIASOTTO (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 22

Représentés : 6

TOTAL : 28

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2024_12/02](#)

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LE SYNDICAT VALORIZON ET LA SOCIÉTÉ VALOREGEN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et suivants ;

Vu le code civil, et notamment ses articles 2044 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la délibération DL2024_10/07 du 1^{er} octobre 2024 autorisant le Président à signer le protocole d'accord entre le syndicat ValOrizon et la société Valoregen en cours de rédaction au moment du vote de la délibération ;

Considérant la version définitive rédigée de ce protocole transactionnel joint en annexe ;

Il convient d'autoriser le président à le signer en l'état,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le protocole d'accord transactionnel joint en annexe.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 12/12/2024